

COMMUNE DE VENTRON

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2014

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.Caractérisation technique du service.....	3
2.Présentation du territoire desservi.....	4
2.1 Prélèvement sur les ressources en eau	5
2.2 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2012.....	6
3.Modalités de tarification.....	9
4.Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
4.1.Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	13
5.Branchements en plomb.....	16
6.Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	18

1. Caractérisation technique du service

La commune de Ventron se situe dans le département Des Vosges, au cœur du Pays de Remiremont et vallées. Elle fait partie de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte. Son point culminant est le Grand Ventron à 1202m d'altitude, le point le plus bas accuse 570 m en direction de Travexin.

Avec une superficie de 24.97kms², la commune accueille d'après le dernier recensement de population (2006 INSEE), approximativement 958 Vétérnates et Vétérnats sur une densité de 37 habitants au kilomètre carré.

Ventron est un village relativement rural, une activité hivernale largement développée avec la station de sport d'hiver de « Frère Joseph », ce qui donne naissance à un afflux de populations durant les périodes touristiques.

2. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **communal**

- Nom de la collectivité : VENTRON
- Caractéristiques : Commune
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	X	
Protection du point de prélèvement	X	
Traitement	X	
Transfert		X
Stockage	X	
Distribution	X	

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : VENTRON
- Existence d'une CCSPL: Non
- Existence d'un schéma de distribution : Non
- Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation* : 08 septembre 2004

Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie**

Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1800 habitants au 31/12/2014 (948 au 31/12/2013).

*

Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **656** abonnés au 31/12/2014. (637 au 31/12/2013).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune Ventron	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2014	Nombre d'abonnés résidents principaux au 31/12/2014	Nombre d'abonnés résidents secondaires au 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Variation en %
Total	637	6	379	271	656	2,90%

Eaux brutes

2.1 Prélèvement sur les ressources en eau

La commune de Ventron présente deux secteurs de captages des eaux :

- Le droit :
 - Localisé sur les parcelles 17 – 19 – 22 et 23,
 - En service depuis 1984 alimente le réservoir du Rupt du Moulin d'une contenance de 200 m³.

- Le petit Ventron , Le Faigne de la Nappe et Bonne fontaine :
 - Trois ressources très proches les unes des autres,
 - Localisées sur les parcelles 31 – 33 – 36 et 37,
 - En service depuis 1964 pour le petit Ventron et en 1999 pour les deux autres,
 - La faigne de la nappe à été rénové en 1995-1996,
 - Ces captages alimentent le réservoir du Pont du Void dans la vallée des Places
- ✓ Ce réservoir du Pont du Void (200m³) alimente :
 - ✗ les points hauts de la commune : musée du textile, scierie, Petit Chéty, les Couares, la Bruche.
 - ✗ le réservoir du Petit Chéty (400m³) qui lui même alimente l'agglomération de Ventron jusqu'à la limite de Cornimont.

En situation normale, cette autonomie est de 116 heures, dans une situation de pointe l'autonomie revient à 89 heures.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

Eaux traitées

2.2 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2011

Production

Le service a **2 stations de traitement**.

Nom de la station de traitement	Capacité (m ³)	Type de traitement (cf. annexe)
le réservoir du Droit	2	neutralite calcaire marin
le réservoir du Void	3	neutralite calcaire marin

Les trois réservoirs de stockage sont neutralisés et chlorés :

- Le void, mis en service en 1980, assure la distribution des points hauts de la communes, à savoir : le musée du textile, la scierie, le Petit Chety, le lotissement de la Bruche et les Couares avec un volume total de 200m³. La conduite principale alimente le réservoir du Petit Chéty. Bassin en béton armé. Il est situé route du fond du Gros Près.
- Le Petit Chéty, construit en 1910, assure la distribution de l'agglomération de Ventron ainsi que les secteurs du Daval et des Vanres, jusqu'en limite communale avec Cornimont avec un volume total de 400m³. Bassin maçonné en pierre et recouvert d'une résine lors d'une rénovation en 1995-1996. Il est situé route d'Alsace.
- Le droit, assure la distribution du lotissement du Droit du Village et aux HLM du Planois de la Chapelle avec un volume total de 200m³. Bassin en béton armé. Il est situé au Rupt du moulin.

Le volume prélevé total peut différer du volume produit (usines de traitement générant des pertes par exemple). Nous vous indiquons ci-dessous les volumes mis en distribution, c'est à dire à la sortie des réservoirs.

Ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes produits en %
Total du volume produit (V4)	76 076	84 277,00	9,73%

Achats d'eaux traitées

La commune de Ventron est à ce jour apte à subvenir aux besoins en eau pour l'ensemble de son territoire

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Abonnés ⁽¹⁾	34 695	34 156	-1,58%
Abonnés non domestiques	1 353	316	-328,16%
Total vendu aux abonnés (V₇)	36 048	34 472	-4,57%

(1) Les abonnés et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Autres volumes

	Exercice 2013 en m ³ /an	Exercice 2014 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	6 500	6 500	0,00%
Volume de service (V9)	900	900	0,00%

Volume consommé autorisé

	Exercice 2013 en m ³ /an	Exercice 2014 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	43 448	41 872	-3,76%

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **26,51** kilomètres au 31/12/2014 (26,36 au 31/12/2013).

Tarification de l'eau et recettes du service

3 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 80 € au 01/01/2014 **80 €** au 01/01/2015 Variation: 0%

Tarifs	Au 01/01/2014	Au 01/01/2015	Variation
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	80,00 €	80,00 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
De 0 à 120 m ³	0,70 €/m ³	0,70 €/m³	0,00%
Taxes et redevances			
Taxes			
Taux de TVA ⁽²⁾	5,50%	5,50%	-
Redevances			
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,08 €/m ³	0,08 €/m³	0,00%
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €/m ³	0,33 €/m³	6,06%
VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m³	-
Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m³	-

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	80,00	80,00	-
Part proportionnelle	84,00	84,00	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	164,00	164,00	-
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,60	9,60	-
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	39,60	6,06%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	-
Autre :	0,00	0,00	-
TVA	11,59	11,72	1,11%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,39	60,92	4,15%
Total	222,39	224,92	1,12%
Prix TTC au m³	1,85	1,87	1,07%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : **annuelle**

La facturation est effectuée avec une fréquence : **semestrielle**

- Une facture pour l'ensemble des prestations (consommation eau, abonnement, frais fixes, ...)
- Une facture pour l'abonnement.

Les volumes facturés au titre de l'année 2014 sont de **34 472 m³/an** (36 048 m³/an en 2013).

Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	86 046,11	111 225,67	22,64
<i>dont abonnements</i>	48 412,00	50 960,00	4,47
Recette de vente d'eau en gros	-	-	
Recette d'exportation d'eau brute	-	-	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	-	
Total recettes de vente d'eau	86 046,11	111 225,67	22,64
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général	-	-	
Autres recettes (préciser)	-	-	
Total autres recettes	-	-	
Total des recettes (HT)	86 046,11	111 225,67	22,64

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2014 : **111 225,67 €**(86 046,11 € au 31/12/2013).

4. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014
Microbiologie	20	2	20	2
Paramètres physico-chimiques	17	0	16	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

		Exercice 2013	Exercice 2014
10 pts	Existence d'un plan du réseau mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et dispositifs de mesure	10	10
+ 5 pts	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Partie B : INVENTAIRE DES RESEAUX (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice car le seuil des 15 points ci-dessus n'est pas atteint)			
+ 10 pts	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0	0
1 à 5 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre	0 %	0 %
-	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Non	Non
0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 %	0 %
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice car le seuil des 40 points ci-dessus n'est pas atteint)			
+ 10 pts	Localisation des ouvrages annexes (vanne de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseau sur le plan des réseaux	0	0
+ 10 pts	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	0	0
+ 10 pts	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	0	0
+ 10 pts	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	0	0
+ 10 pts	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
+ 10 pts	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc ...)	0	0
+ 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0	0
+ 5 pts	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	0	0

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2014 est **15** .

Indicateurs de performance du réseau

4.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Rendement du réseau en %	57,11	49,68
Volume vendu sur volume mis en distribution	0,47	0,41

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **5,14 m³/j/km** (4,16 en 2013).

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des pertes est de **4,38 m³/j/km** (3,39 en 2013).

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire renouvelé en km	0,47	-	0,1	-	0,82

Au cours des 5 dernières années, 1,39 **km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,05 .

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **100%** (100 % en 2013).

Financement des investissements 2014

Désignation	Montant (HT)
Emprunt	-
Frais d'études	4 766,00 €
Construction	187 404,08 €
Autres	-
TOTAL	192 170,08 €

Montant des dépenses de fonctionnement 2014

	Année 2013	Année 2014
Montant (HT)	35 105,00 €	100 102,60 €

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		67 746,02	56 247,70
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	4 616,65	4 690,55
	en intérêts	1 148,95	1 087,46

5. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2013	Exercice 2014
Nombre total des branchements	3	3
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	-	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	3	1
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	25,00%	66,00%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	75,00%	99,00%

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2014, le service a reçu aucunes demandes d'abandon de créances.

Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Aucun	-

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2013	Exercice 2014
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1750	1800
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,76	1,85
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 mois	1 mois
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	20	20
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	17	16
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	50	15
P104.3	Rendement du réseau de distribution	57,11	49,68
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,16	5,14
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,39	4,38
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,02	1,05
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100	100
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	-	-